



1. Collège des médecins

Frais accessoires au coeur des enjeux

Le Courrier parlementaire©, le lundi 25 janvier 2016

Les frais accessoires facturés par les médecins du Québec sèment la controverse depuis des mois. Illégaux ou légaux et dans quelles limites, le tout reste à clarifier. Le président du Collège des médecins, Charles Bernard, a d'ailleurs bien hâte d'obtenir la liste des frais accessoires couverts par la Régie de l'assurance maladie. En fait, pour le Collège, c'est l'enjeu le plus important en ce début d'année.

«On attend ça avec beaucoup de hâte parce que ça va nous permettre d'appliquer notre code de déontologie. Il y a un article qui a été suspendu jusqu'à ce que ce soit défini», explique M. Bernard. «Si on règle déjà la question des frais accessoires, ça va être un grand dossier de résolu. Les autres dossiers, on va voir», a indiqué le médecin au ***Courrier parlementaire©***.

Québec-France

D'autres dossiers, pourtant, il n'en manque pas à son agenda. En février, par exemple, les représentants du Collège doivent rencontrer ceux de l'Ordre des médecins de France pour discuter de l'entente Québec-France pour la mobilité de la main-d'œuvre. Charles Bernard ne parle pas forcément de la réviser, mais «ça fait quelques années que cette entente est en vigueur et on va voir si son application va toujours correctement dans les deux juridictions».

Suivis

La gestion de l'admissibilité en matière de procréation assistée occupera aussi le Collège. Depuis l'entrée en vigueur des mesures prévues dans le projet de loi 20, il a dû établir les critères d'accessibilité au service pour les femmes de plus de 42 ans. Un suivi devra être fait et l'ordre professionnel aura à rédiger la première édition d'un rapport annuel. L'aide médicale à mourir en est pour sa part à l'étape de l'implantation et demeure un dossier à surveiller pour le CMQ. Qui plus est, «on nous avait annoncé un projet de loi sur le financement du réseau de la santé. On a entendu entre les branches qu'il y aurait un financement à l'activité, mais on n'a vu aucune ébauche. On attend ça», indique le docteur Bernard.

Au-delà la médecine

Le Collège est aussi interpellé par des réformes qui ne concernent pas directement le domaine de la santé. Le projet de loi 56 sur la transparence en matière de lobbying «va intéresser les ordres professionnels». La réforme du Code des professions entamée en 2014 avec l'adoption de la Loi 17, soit la *Loi modifiant la loi sur le Barreau, la Loi sur le notariat et le Code des professions*, est également sur l'écran radar des médecins.